

CHAMPIONNAT BELGE DE TRAVAIL POUR LES TECKELS – CQN :

Teckels nains et standard :

- Sp + 1 CACT à la Schwk 24 hrs ou 40 hrs
 - + 1 CACT à une des épreuves suivantes : St, Vp, BhFK, BhFN ou BhDN
 - + minimum 1 TB en exposition de championnat.

OU BIEN

- Sp + 2 CACT dans 2 épreuves différentes (St, Vp, BhFK, BhFN ou BhDN)
 - + minimum 1 TB en exposition de championnat.

Teckels kaninchen :

- Sp + 1 CACT à la KSchIH ou à la SchwK 24 ou 40
 - + 1 CACT au KSpN ou à la St, Vp, BhFK, BhFN ou BhDN
 - + minimum 1 TB en exposition de championnat

OU BIEN

- Sp + 2 CACT dans 2 épreuves différentes (KSpN, St ; Vp, BhFK, BhFN ou BhDN)

NB : 1 CACT peut être remplacé par 4 RCACT (tous les 4 dans les dite « épreuves artificielles »
ou « épreuves naturelles »).

CQN : Entendu que la Schwk 24 ou 40 hrs ainsi que le KSchIH ont gardé le statut de CACT, la réussite d'une de ces épreuves donne donc droit à la classe travail. De plus, la réussite d'une de ces épreuves compte aussi pour le titre de champion belge de beauté.

Vertaling van de vlaamse tekst aangenomen door de Kynologische Raad – maart 2007